



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-95
Conseil Municipal du 30 Septembre 2020

DATE DE CONVOCATION : 24 Septembre 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: S. DELIMOGES – C. RAFIN

SECRETAIRE DE SÉANCE : P. FRÉON

OBJET : COMMUNICATION : TARIFICATION POUR LES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS L'AGENDA CULTUREL

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29

Considérant la volonté communale de mettre en parution mensuelle un agenda culturel

Considérant la volonté communale de faire paraître une publicité locale pouvant présenter un intérêt à dynamiser le secteur économique et à concourir à la dépense liée à l'édition de l'agenda culturel

Considérant que la tarification pour un encart est proposée à 50 € forfaitaire par encart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 27 voix pour

Fixe le tarif pour un encart publicitaire dans l'agenda culturel à 50 € l'encart.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE